

RECYCLAGE SAUVETEUR-SECOURISTE DU TRAVAIL

DUREE :

- ▶ 4 heures = 27 octobre 2009 ou 29 avril ou 21 octobre 2010

OBJECTIF :

- ▶ Recyclage obligatoire pour valider le certificat obtenu.

PUBLIC :

- ▶ Les SST doivent être recyclés dans les **12 MOIS qui suivent leur formation INITIALE**. Après le 1^{er} recyclage, la **périodicité des suivants est fixée à 24 mois**. Toutefois, il appartiendra à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.
- ▶ 10 participants maxi par groupe

LIEU :

- ▶ CCIJ LONS LE SAUNIER

METHODES PEDAGOGIQUES :

- ▶ Pédagogie active et participative
- ▶ Etudes de cas
- ▶ Exercices de simulation.
- ▶ Utilisation du défibrillateur

L'INTERVENANT :

- ▶ Moniteur habilité par la CRAM

COUT :

- ▶ **110 € nets de taxe par stagiaire.**
A l'issue de la formation, l'organisme de formation envoie à l'entreprise ou remet directement à chaque stagiaire un timbre qui indiquera l'année de référence ; ce timbre devra être apposé sur la carte de sauveteur secouriste du travail

CONTACT :

- ▶ CCIJ - Direction Enseignement Formation
- ▶ Tél. 03 84 24 15 76

Stage conçu et diffusé par :

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Jura
Etablissement public
33, place de la Comédie
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél 03 84 24 15 76 - Fax 03 84 24 54 62
vmonnier@jura.cci.fr ou mcretin@jura.cci.fr

CONTENU

Rappels et adaptation au nouveau programme officiel de la CRAM Bourgogne-Franche Comté

CHAPITRE 1

LE SAUVETAGE SECOURISME DU TRAVAIL

- Présentation du moniteur et des participants
- Les accidents du travail dans l'établissement ou dans la profession (rappel)
- Intérêt de la prévention des risques professionnels

CHAPITRE 2

RECHERCHER LES RISQUES PERSISTANTS POUR PROTEGER

- Identifier les sources de risques réels ou supposés
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés
- Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime sans s'exposer soi-même au risque

CHAPITRE 3

EXAMINER LA VICTIME ET FAIRE ALERTER

- Examen de la victime
- Alerter ou faire alerter
- Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident

CHAPITRE 4

SECOURIR

- Effectuer l'action appropriée à l'état de la victime :
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime ne répond pas, ne respire pas, son cœur ne bat pas
 - La victime ne répond pas, elle respire
 - La victime présente des brûlures
 - La victime présente un malaise
 - La victime parle mais ne peut effectuer certains mouvements
 - La victime présente des plaies

CHAPITRE 5

SITUATION INHERENTES AUX RISQUES SPECIFIQUES

- Adaptation aux risques particuliers inventoriés au chapitre 1
- Conduites à tenir particulières :
 - * certains types de saignements abondants
 - * face à un malaise